

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 9 octobre 2018

Le Conseil fédéral voile la transparence!

Réuni le 4 octobre 2018, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a été informé des grandes lignes de la solution de remplacement de la loi chocolatière. Le nouveau supplément de 4.5 centimes pour le lait commercialisé est une bonne chose. Grâce à ce dernier, les 80 millions de francs de l'ancien crédit lié à la loi chocolatière ont pu être préservés en faveur du lait. Par contre, s'agissant du trafic de perfectionnement actif, la FPSL déplore la suppression de la procédure de consultation au profit d'une simple procédure d'information. Le manque de transparence à ce propos est particulièrement problématique. D'autres points centraux de la séance du comité central étaient le rapport complémentaire du Conseil fédéral à la Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole ainsi que l'engagement de la FPSL en faveur de la santé des onglons. Gabriel Yerli, président de la FSFL, a été élu par le comité central comme membre de la commission de spécialistes du marketing.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Dans la discussion soulevée par le rapport complémentaire du Conseil fédéral à la Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait FPSL se sent confirmé dans ses revendications concernant la PA22+. La protection aux frontières existant pour la ligne blanche demeure un élément central. Pour cette raison, l'assouplissement de la procédure de consultation pour le trafic de perfectionnement actif est particulièrement délicat aux yeux des producteurs suisses de lait. Ce sujet mérite une grande attention.

Plus aucune transparence concernant le trafic de perfectionnement actif

À l'avenir, la Direction générale des douanes ne soumettra plus les demandes de perfectionnement actif pour prise de position. Elle informera encore les organisations concernées. Après 10 jours, les demandes seront acceptées si les demandeurs ne se rétractent pas par écrit. La Confédération passe ainsi d'une procédure de consultation à une simple procédure d'information. Ce changement de système comporte un potentiel considérable de risque pour les producteurs de lait. En outre, le Conseil fédéral se refuse également à la transparence sur les demandes accordées dans le cadre du nouveau système. La procédure adoptée sera observée de très près dans la pratique. Si un abus dans le but de mettre la pression sur les prix devait être constaté, une clarification de la part du Parlement sera nécessaire.

L'engagement de la FPSL pour des onglons sains

Avec 10 à 15% des cas, la boiterie est la troisième cause de réforme prématurée des vaches laitières après les problèmes de fécondité et de santé de la mamelle. La bonne santé des bêtes repose sur des onglons sains. C'est pourquoi, sur décision du comité central, la FPSL s'engage en faveur du projet « Onglons sains ». Le comité central exige toutefois que la collecte de données n'en soit pas le seul objectif. En effet, il est aussi important d'offrir des services de consultation concrets ainsi que des fiches techniques et des vidéos de formation qui peuvent être utilisées directement sur l'exploitation.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

S M P • P S L

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg*

3201 signes (espaces comprises)
www.swissmilk.ch